

## PARLONS VILLE, PARLONS VIE RÉUNION DE QUARTIER THOUARS

- Compte rendu de la réunion publique du 6 octobre 2021

### Présents lors de la réunion

- Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence
- Anthony Touzet, Commissaire de police, chef de la Division Ouest de la Police Nationale
- Alain Cazabonne, Sénateur de Gironde
- François Jestin, adjoint en charge du suivi de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation
- Mathieu Joyon, adjoint en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain
- Salem Erchouk, adjoint en charge de la cohésion sociale, des politiques de prévention et de la politique de la Ville
- Mathieu Coldefy, adjoint en charge de l'économie, de l'innovation et du développement économique intercommunal.

Les services municipaux également présents : *Police municipale, Voirie & Propreté, Stationnement, Allo Talence et Cabinet du Maire*

### Préambule

M. le Maire se réjouit de reprendre les réunions publiques dans chaque quartier de la Ville. Il rappelle l'existence de huit secteurs et quatre conseils communaux ayant pour vocation d'assurer la plus grande proximité, notamment via les élus de secteur. Il présente Salem Erchouk, adjoint de quartier, et excuse Stéphane Delgado, conseiller de secteur qui n'a pu être présent ce soir.

M. le Maire rappelle que le quartier de Thouars fait partie du Conseil communal 4 qui dispose d'un budget propre de 30 000€, permettant d'aider une association, mettre en œuvre un équipement etc. Par exemple, le conseil communal peut être sollicité pour la mise en place d'un radar pédagogique, permettant d'objectiver les vitesses avant d'envisager des mesures dissuasives.

Il rappelle l'inauguration prévue le mercredi 20 octobre du parc situé entre les Tours C et D de Raba, qui s'appelle désormais parc Colette.

M. le Maire présente enfin le dérouler de cette rencontre dont le format évolue par rapport aux précédentes éditions : toujours dans un souci de proximité, mais en abordant tout à la fois les questions du quotidien et les projets municipaux à l'échelle du quartier et de la Ville. Il rappelle également l'existence du service Allo Talence pour tous les sujets du quotidien (05 56 84 34 84 ou [allo@talence.fr](mailto:allo@talence.fr)).

## I. Tranquillité et sécurité publique

---

M. le Maire introduit ce point en indiquant que la sécurité demeure de la compétence de l'Etat, au travers ses forces de police, de gendarmerie, des douanes, de la justice. Cela n'empêche pas la Ville d'intervenir elle aussi car, en la matière, seule une action de l'ensemble des acteurs peut permettre une lutte efficace contre la délinquance. De même, il rappelle l'importance des remontées de la part de la population, par l'intermédiaire de dépôts de plaintes ou de mains courantes. Cette remontée permet de démontrer qu'il ne s'agit pas que d'un sentiment d'insécurité, mais bien d'insécurité et d'adapter ainsi la politique de lutte contre la délinquance.

Le Commissaire de police Anthony Touzet, chef de la division Ouest de la police nationale, présente la nouvelle organisation de la Direction départementale de sécurité publique (DDSP). Talence est désormais rattachée à la Division Ouest, qui rassemble six autres villes : Eysines, Le Haillan, Gradignan, Mérignac, Pessac et Talence. Cette réforme engagée en janvier 2021 permet à la division de bénéficier de sa propre Brigade anticriminalité (BAC), d'une unité de lutte contre les violences intrafamiliales et d'une équipe de lutte contre les produits stupéfiants, installée justement au commissariat de Talence. En septembre, cette réforme a été renforcée par l'arrivée d'effectifs supplémentaires et une réorganisation des horaires, permettant ainsi une couverture plus importante du territoire.

Selon lui, le « sentiment d'insécurité » traduit une réalité concrète que la police doit traiter avec ses partenaires. La délinquance est bien présente sur l'ensemble de la Métropole, à certains endroits en augmentation. Le quartier de Thouars fait l'objet d'une attention particulière s'agissant notamment des rodéos urbains, du trafic de stupéfiants et des tirs de mortiers d'artifice.

A Talence, le Commissaire indique une augmentation des atteintes à l'intégrité physique et une baisse des atteintes aux biens. Il ne peut communiquer de données statistiques mais seulement des tendances. Dans le quartier de Thouars en particulier, les atteintes à l'intégrité physique sont en hausse, les atteintes aux biens se stabilisent et les dégradations sont en nette baisse. Il y a en revanche une augmentation des vols par effraction. L'activité judiciaire des services est en augmentation, traduisant des efforts importants de la division : Gardes à vue, faits élucidés, infractions relevées par les services (c'est-à-dire sans plainte initiale).

Le Commissaire précise enfin la nature des interventions réalisées par la police nationale sur la voie publique.

- La lutte contre les rodéos urbains est une priorité mais elle demeure une problématique délicate. En effet, les interventions de la police sont particulièrement observées et il faut veiller à ne pas mettre en danger la vie du mis en cause comme des agents concernés. L'interpellation n'est donc pas toujours possible. En revanche, l'essentiel est de connaître l'emplacement du deux-roues ou du quad utilisé pour ce rodéo. Ces remontées permettent de judiciaireiser les faits.
- La lutte contre le trafic de stupéfiant est également une priorité de la division et fait l'objet d'opérations régulières, avec notamment l'appui d'une brigade cynophile ;
- La surveillance de la voie publique contre les vols par effractions ;
- Le contrôle des véhicules suspects;
- Les différends familiaux, qui est une thématique sur laquelle la police intervient très régulièrement ;
- Les contrôles routiers.

C'est ainsi que 13 opérations d'ampleur, parfois communes avec la police municipale, ont été organisées depuis le début de l'année à Talence, dont 5 à Thouars. Ces opérations permettent d'assurer une présence régulière sur le terrain. Cette action combinée à la coopération avec la Ville a permis notamment d'interpeller très rapidement l'auteur de coups de feu ayant récemment blessé un autre individu dans le quartier.

Le Commissaire conclue en soulignant l'excellente qualité des échanges entre la police nationale, la police municipale et les services municipaux. Les actions sont complémentaires, dans une logique de co-production de sécurité, et permettent de lutter efficacement contre la délinquance.

M. le Maire indique qu'il n'y a jamais eu autant d'interventions de police dans le quartier. La volonté est d'occuper le terrain et d'envoyer un message fort aux délinquants tout en rassurant la population. Il y a encore du trafic, encore des rodéos, et c'est inadmissible : mais cette action des forces de police et de la ville permet d'avancer. Les efforts se concrétisent, il faut continuer.

Salem Erchouk présente la partie prévention du plan « prévention et sécurité 2020-2026 ». Il indique qu'il existe une batterie d'actions en la matière, dont le travail réalisé par le service de cohésion sociale visant à préserver le bien-vivre-ensemble. Des actions sont réalisées à l'échelle du quartier (animations, repas, fêtes), en coordination avec l'ensemble des acteurs sociaux dans le cadre des conseils de vie sociale. Le service médiation a également été étoffé récemment avec l'arrivée d'un encadrant, pour renforcer les missions de reconsolidation du lien social, d'apaisement des conflits et d'accompagnement. Enfin, deux dispositifs seront mis en place : le rappel à l'ordre et l'accueil de personnes condamnées à des travaux d'intérêt général. De même, les subventions aux associations socio-éducatives et sportives ont été maintenues, malgré un contexte budgétaire particulièrement contraint.

Mathieu Joyon, adjoint en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain, poursuit en présentant le plan sécurité et prévention 2020 – 2026 adopté en conseil municipal en juillet dernier. Ce plan prévoit, outre l'accroissement et la diversification des actions de prévention précisées précédemment :

- D'étendre le réseau de video-protection, en augmentant le nombre de caméras notamment dans les carrefours stratégiques, en lien étroit avec la police nationale (les images seront consultables par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes) ;
- De renforcer la police municipale :
  - o En doublant les effectifs sur le terrain ;
  - o En créant une brigade de soirée ;
  - o En assurant des patrouilles 7j/7 à l'issue du mandat.

M. Joyon rappelle que la police municipale est une police de proximité. Sa présence plus régulière contribuera à sécuriser le territoire, en lien avec les Agents de Surveillance de la Voie publique (ASVP). Elle focalisera enfin son action sur la tranquillité publique, notamment les troubles de voisinage (tapages). Il rappelle enfin la nécessité de porter plainte ou déposer des mains courantes et d'indiquer à la police municipale toute présence de moto ou quad servant à des rodéos urbains ([police.municipale@talence.fr](mailto:police.municipale@talence.fr)).

M. le Maire conclut en rappelant toutes les actions organisées l'été dernier à destination des jeunes notamment, et leur influence positive sur les tensions dans le quartier. Les actions de prévention et l'animation sont essentielles. Et quand elles ne suffisent pas, il faut une réponse judiciaire. Tout est question d'équilibre, c'est le sens de l'action de la municipalité, avec ses partenaires.

## QUESTIONS / REPONSES

### ***Question du traitement des véhicules incendiés et de la présence en liberté d'individus pourtant condamnés***

M. le Maire répond qu'il n'y a aujourd'hui pas plus de véhicules incendiés que par le passé. Cela reste trop important mais la Ville mène une politique volontariste en la matière, en ayant obtenu la disponibilité de la fourrière métropolitaine un jour par semaine pour procéder aux enlèvements des véhicules en lien avec les bailleurs et la police nationale lorsque le stationnement concerne le domaine privé.

Concernant la présence en liberté d'individus, M. le Maire rappelle que nous sommes dans un Etat de droit. Quand quelqu'un a été condamné, le Maire ou le Commissaire ne peuvent pas faire plus que ce que la justice décide. C'est pour ça qu'il est nécessaire que les sanctions soient fortes et justes pour chaque délit.

M. le Sénateur complète en indiquant que le juge d'application des peines constate le manque de places en prison et prononce souvent en conséquence des mesures alternatives.

### ***Question de la différence d'intensité des patrouilles entre le jour et la nuit : les appels au 17 la nuit ne sont pas tout le temps honorés***

Le Commissaire rappelle que l'augmentation d'effectifs sur la division en septembre est réelle : + 35 agents. Par ailleurs, une nouvelle organisation permet désormais de couvrir toute la plage horaire journalière. Les effectifs de nuit sont également renforcés et un travail de sectorisation a été réalisé. Il explique que l'appel 17 est centralisé à la salle de commandement de l'hôtel de police de Bordeaux pour l'ensemble de la DDSP (donc y compris la circonscription d'Arcachon) qui dispatche l'ordre d'intervention à l'équipage le plus proche en fonction de sa disponibilité. 600 appels sont reçus en moyenne chaque nuit par le 17, jusqu'à 800 le weekend, d'où la nécessaire priorisation des interventions. Les atteintes à l'intégrité physique, cambriolages ou agression en cours sont donc traitées de manière prioritaire par rapport aux tapages ou nuisances sonores. Même sans pouvoir intervenir systématiquement sur les nuisances ressenties fortement par la population, la police verbalise chaque nuit pour tapage sur le territoire de la division ouest.

M. le Maire précise que la police municipale, qui a étendu ses horaires jusqu'à 21h depuis 2018, focalisera son action sur la tranquillité publique grâce à la création d'une brigade de soirée en 2022 et à l'extension progressive de ses interventions 7j/7 d'ici à la fin du mandat.

M. le Sénateur explique qu'un rapport sur la sécurité, réalisé par le Sénat, a démontré que le nombre d'agents ne faisait pas tout mais qu'il fallait aussi qu'ils soient disponibles. Il salue à ce titre la réforme engagée par le Commissaire.

### ***Question de l'absence de riposte des policiers lorsqu'ils reçoivent des tirs de mortier d'artifice***

M. le Commissaire répond que dans un Etat de droit, les moyens de riposte sont strictement encadrés : les policiers doivent donc réagir en proportionnalité et dans le cadre strict de la légitime défense. On n'intervient pas en France comme aux Etats Unis ou au Brésil.

**Question du recours aux travaux d'intérêt général qui permettrait en plus d'entretenir les espaces verts**

M. le Maire répond que la Ville accueillera davantage de TIG, en lien avec les services judiciaires.

**Question de l'accueil des plaintes au commissariat et de la valeur juridique des pré-plaintes**

M. le Commissaire répond que la pré-plainte en ligne a une validité juridique mais qu'il faut ensuite prendre un rendez-vous pour finaliser et signer le dépôt de plainte. Il rappelle son attachement à l'accueil des habitants par les services de police, quel que soit le motif.

Rappel : [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

**Question du verrouillage des accès au toit des immeubles qui sont occupés par des individus**

M. le Maire répond qu'il n'est pas possible de bloquer les systèmes de sécurité incendie. En revanche, le bailleur doit immédiatement être informé lorsque d'autres accès sont cassés pour les réparer voire les renforcer.

**Question du contrôle des caméras de video-protection**

M. le Maire répond qu'il n'y a pas de visionnage en direct sauf pour l'assistance aux services de secours et de sécurité. Les images seront consultables par la police sur réquisition d'un officier de police judiciaire.

**Question de la culture de cannabis sur certains balcons**

M. le Commissaire explique que pour retenir une infraction, il faut la caractériser. D'où la nécessité de porter plainte ou de remonter les informations (portail dédié : [moncommissariat.fr](http://moncommissariat.fr)) pour que ces remontées des habitants conduisent à une enquête.

**Question de la recrudescence de cambriolage liée à l'extinction de l'éclairage public la nuit.**

M. le Maire répond qu'il n'existe pas, à Talence ou ailleurs, de lien entre l'éclairage public, et la sécurité. Cela n'a jamais été démontré, d'où le choix de 22 communes de Bordeaux Métropole sur 28 d'éteindre leur éclairage la nuit. En revanche, des villes où subsiste l'éclairage nocturne subissent de très nombreux cambriolages, car ils ont lieu majoritairement en journée. Des études sont néanmoins menées pour adapter la luminosité au regard de la nouvelle technologie de nos candélabres.

**Question des individus qui échappent aux contrôles de police en se cachant dans la végétation aux abords des immeubles**

M. le Commissaire répond que la police travaille en étroite collaboration avec les référents sûreté des bailleurs et en particulier Domofrance sur les aménagements, la végétation etc., pour rendre plus difficiles les chemins de fuite des délinquants et éviter les caches.

**Question du traitement des coups de feu par la police**

M. le Commissaire répond qu'une enquête est systématiquement ouverte pour remonter jusqu'à l'auteur.

**Question de l'accès aux résidences clôturées et fermées par la police**

M. le Commissaire répond que des moyens sont mis à dispositions des policiers. Cela dépend des bailleurs et des immeubles mais la police le demande à chaque fois.

### **Question de la disparition du poste de police municipale à Thouars**

M. le Maire répond que la police municipale est toujours présente à Thouars dans le cadre de ses missions de surveillance, mais que le local est désormais occupé par le service de médiation pour une présence de proximité renforcée au plus près des habitants.

En conclusion, M. le Maire rappelle le programme de réhabilitation du parc locatif de Domofrance qui apportera de l'activité économique dans le quartier, contribuant davantage à sa modernisation. Il indique également son intention de défendre auprès de Bordeaux Métropole, en lien avec les bailleurs, le projet d'un groupement inter-bailleurs sur les questions de surveillance du parc locatif, à l'image du GPIS pour le parc social parisien.

## **II. Voirie, stationnement et mobilités**

---

M. le Maire présente différents aménagements réalisés dans le quartier :

- Aménagement des trottoirs de part et d'autre de la rue Paul Verlaine entre la rue Chateaubriand et l'avenue de Thouars ;
- Aménagement d'une partie du trottoir au droit de la résidence des Terrasses, vers le carrefour avec la rue Eugène Delacroix pour un meilleur partage des usages ;
- Réfection de la chaussée du parking qui accueille le marché de Thouars réalisée en septembre 2021 ;
- Installation d'un radar pédagogique rue Racine prévue au dernier trimestre 2021.

M. le Maire présente les projets de pôle multimodal de la Médoquine, dont l'ouverture est prévue courant 2025.

Il présente également la création d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS), quant à elle prévue en 2027 (sur 90% du linéaire en site propre et cadencé toutes les 5 minutes en heure de pointe). Ce BHNS partira du Boulevard Georges Pompidou (CHU), poursuivra vers la Gare de la Médoquine, Arts et Métiers, passera devant le lycée Kastler, puis prendra le Cours de la libération, tournera rue François Rabelais pour desservir le quartier Raba, redescendra l'avenue de Thouars devant le stade nautique puis se terminera par une fourche dont une branche partira vers Gradignan-Malartic et l'autre vers Villenave d'Ornon en traversant le cœur de quartier de Thouars (Arthur Rimbaud).

Il indique également la consultation sur le point de se terminer concernant les travaux de la Route de Toulouse.

### **QUESTIONS / REPONSES**

#### **Question de la disponibilité des places dans le quartier**

M. le Maire répond qu'il y a de très nombreuses places de stationnement dans le quartier mais qu'il est essentiel de résidentialiser (installer des barrières) les parkings des immeubles.

#### **Question de la vitesse excessive et du stationnement alterné rue Mallarmé.**

M. Jestin répond que le sujet est ancien. Qu'en revanche les solutions limitées et qu'en l'occurrence tout blocage empêcherait la collecte des ordures ménagère.

#### **Question des embouteillages et de la conséquence de la mise en sens unique de la rue Lamartine**

M. le Maire répond que la métropole est embouteillée depuis plusieurs années. Pour Talence, notamment s'agissant des pistes cyclables, on a proposé une méthode qui consistait à dire qu'il y avait des axes qui méritaient d'être traités pour le vélo, comme la rue Lamartine, et d'autres qui étaient

inadaptés. En vélo, on peut ainsi partir de Thouars, prendre rue Racine, puis Peydavent, Lamartine et arriver en centre-ville ou poursuivre vers le nord et les boulevards. Il y a nécessairement des conséquences sur la circulation mais la voirie rue Lamartine était de toute manière inadaptée au flux de voitures, près de 17000 véhicules par jour, en transit (donc pas Talençais). On a souhaité conserver le sens de circulation et faire quelque chose de simple pour relier le centre-ville. C'est le cours Gambetta, qui est calibré pour cela. Ces aménagements ont fait l'objet d'une consultation et celui de Lamartine a reçu une majorité des suffrages. Sur les dix kilomètres du plan vélo proposé, 5 ont ainsi été acceptés.

**Question du signalement de la piste cyclable entre le rond-point de Pacaris et celui de Crespy**

M. le Maire répond qu'il y a en effet des efforts à faire en la matière.

**Question de l'amélioration de la fréquence de la ligne 20**

M. le Maire répond que l'objectif est de faire une liane avec des passages toutes les 15 min.

### III. Environnement, Espaces verts, Développement durable

---

M. le Maire présente le dispositif Vert chez vous, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune ;
- Poursuivre l'embellissement de la Ville ;
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur.

M. le Maire rappelle enfin l'ensemble des mesures prises par la commune pour lutter contre les moustiques tigre, même si c'est la métropole qui est compétente en la matière.

Le document « Plan Vert chez vous » peut être téléchargé ici : <https://www.talence.fr/decouvrir-talence/environnement/vert-chez-vous/>

#### QUESTIONS / REPONSES

**Question de la taille des végétaux le long du chemin de Leysotte**

M. le Maire répond que depuis un an et demi, la crise sanitaire a eu un impact sur les équipes de la Ville en charge de l'entretien notamment des espaces verts. La nature a repris les droits. Maintenant il faut rattraper, cela prend du temps mais la Ville s'y emploie.

### IV. Propreté

---

M. le Maire rappelle les dispositifs mis en œuvre par la Ville.

- Les bennes mobiles sont installées une fois par mois dans chaque quartier de la Ville. Pour le quartier de Thouars, la benne la plus proche se trouve rue Camille Saint-Saëns. Le prochain passage est prévu le mardi 2 novembre, de 8h à 19h ;
- La Ville met également à disposition gratuitement des habitants un service d'enlèvement des encombrants (sur rendez-vous) ainsi que pour l'enlèvement de tag. Pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence (05 56 84 34 84).

## QUESTIONS / REPONSES

### **Question des voitures ventouses rue les parkings**

M. le Maire répond que c'est aux bailleurs d'agir car la police ne peut agir sur le domaine privé. Il faut encourager la résidentialisation (mise en place de barrières) des parkings.

### **Question de l'eau stagnante sur la butte Rosa Park**

M. le Maire répond que le sujet est suivi par les services de la Ville.

### **Question de l'absence des boîtes à masques chirurgicaux**

M. le Maire rappelle que Talence a été la première ville de Nouvelle-Aquitaine à l'avoir mis en place avec Plaxtyl. Mais il s'agissant d'une expérimentation, la collecte des déchets ne relevant pas des compétences de la Ville. Après dix semaines d'expérimentation et un succès incontestable, M. le Maire a écrit au président de Bordeaux métropole, compétente en la matière, pour que le dispositif soit généralisé. A ce jour, ce n'est pas le cas. Pour Talence, les écoliers recevront bientôt les règles et équerres fabriquées avec les masques recyclés.

### **Question de l'ajout de poubelles le long de la rue Jean Racine**

M. le Maire indique que cette demande peut être faite au conseil communal.

### **Question du ramassage des encombrants au sein de la résidence Lahire**

M. le Maire a indiqué qu'il prenait note de la demande faite par les habitants et qu'il consulterait les services municipaux pour voir quelle solution pouvait être envisagée.

## V. Divers

---

M. le Maire présente les projets et réalisations à l'échelle du quartier :

- Bois de Thouars ;
- Butte de Thouars – Rosa parks
- Stade Nautique ;
- Stade Pierre-Paul Bernard ;
- Lutte contre la prolifération des pigeons ;
- Voie verte Jean Racine.

## QUESTIONS / REPONSES COMPLEMENTAIRES

### **Question des horaires d'ouverture de La Poste**

M. le Maire répond que de nombreuses structures limitent leurs heures d'ouverture. La Ville essaye d'intervenir mais ses possibilités sont limitées à ce sujet.

### **Question de la clôture de la Butte Rosa Parks**

M. Erchouk indique que cela peut être discuté en lien avec les services de la Ville, que d'autres squares ou parcs ont fait l'objet de clôtures.

### **Question de l'implantation d'antennes 5G sur le toit de la résidence Monséjour n'ayant pas fait l'objet de débat avec les locataires.**

M. le Maire répond qu'il n'y a pas, ici, à avoir de débat pour ou contre la 5G. Chacun a son avis sur la question et peut l'exprimer mais la Ville a des compétences limitées en la matière au seul domaine de

l'urbanisme. Le Maire indique avoir écrit au secrétaire d'Etat et à la métropole pour doter les Maires e plus de pouvoirs et d'organiser un débat sur le sujet. Mais à ce jour, la loi ne donne aucun pouvoir pour les maires de s'opposer à l'installation d'une antenne 5G. Le seul moyen d'interdire une installation d'antenne-relais, quelle qu'en soit la technologie, est si elle contrevient aux règles d'urbanisme (respect du PLU, visibilité d'un monument classé etc.). Tous les maires qui sont allés au-delà de leurs prérogatives ont été condamnés, ce que le Maire ne souhaite pas pour Talence. Il y a dix ans, les mêmes échanges avaient eu lieu au moment du développement de la 4G. Dans un souci d'information, permettant à chacun de se faire son opinion, la Ville met désormais en ligne sur son site internet les Dossiers d'information Mairie envoyés par les opérateurs, qui étaient jusqu'à présents consultables uniquement en Mairie. De même, une carte d'implantation des cartes est à disposition. Le Maire rappelle qu'en cas de changement de technologie (passage par exemple de la 4g à la 5G), il n'est même pas informé. La Ville a donc mis en œuvre tout ce qu'il fallait en matière de transparence et a même demandé à Bordeaux Métropole d'ajouter des capteurs. Si un riverain souhaite s'opposer à l'installation d'une antenne, il existe des voies de recours comme pour tout dossier d'urbanisme. Il peut également s'adresser à son bailleur, qu'il soit public ou privé.

***Question du nombre d'antennes nécessaire pour la Ville***

M. Le Maire répond que ce n'est pas à la Ville de faire ce calcul et que par ailleurs les besoins des opérateurs ne sont pas les mêmes.

***Question du lien entre la rénovation du stade Pierre-Paul-Bernard avec les JO 2024***

M. le Maire répond qu'il n'y a pas de lien direct mais qu'en revanche nous serons en mesure d'accueillir des délégations.

***Question de la labélisation olympique de la future piscine***

M. le Maire répond qu'elle ne l'était pas, à quelques centimètres et qu'il en sera de même pour la prochaine. Le souhait est d'offrir aux Talençais un équipement de proximité, du quotidien.

***Question de la propreté des petits et grand préfabriqués du château de Thouars, notamment pour l'activité sportive***

M. le Maire répond qu'il existe près de 85 lieux à Talence à disposition des associations sportives et culturelles, niveau inégalé des autres Villes de la métropole et ce depuis 40 ans. Les préfabriqués sont anciens et nous allons essayer d'apporter des améliorations mais le programme d'investissement de la Ville est d'une telle ampleur qu'il faudra encore garder cet équipement quelques temps.

***Question de la destruction de maisons individuelles dans certaines rues au profit de la construction d'immeubles***

M. le Maire rappelle que la modification du PLU prévoit une protection des quartiers pavillonnaires, où la construction ne doit pas excéder R+1+combles. La densification ne se fait que le long des axes de transport. Il rappelle également l'application d'un coefficient de biodiversité (pourcentage de pleine terre) et la possibilité offerte à chacun d'appeler le service urbanisme qui pourra renseigner sur le projet, à la condition que le permis ait été délivré.

***Question sur la Maison Gardères***

M. le Maire répond qu'il s'agit d'une rénovation engagée par Habitat et Humanisme du château qui appartient à la Ville, afin d'y installer des logements intergénérationnels, pour personnes âgées et étudiants.

Pour conclure, M. le Maire revient sur un certain nombre de projets en cours ou à venir sur toute la commune et notamment :

- ✓ La requalification de la route de Toulouse ;
- ✓ L'ouverture de la Maison des nouvelles solidarités ;
- ✓ Les nouveaux giratoires Roul / Libération et Crespy ;
- ✓ Le projet du Grand Peixotto Margaut ;
- ✓ La réhabilitation des trois écoles sur le quartier de Thouars ainsi qu'à Paul Lapie ;
- ✓ L'aménagement du Forum des Arts et de la culture et du château des Arts.

Il remercie également les commerçants du quartier qui participent activement à la vitalité de celui-ci, et encourage les habitants à consommer localement.